

# 13 eme mois et arret malabie

#### Par MICHELE LAMBERT, le 19/12/2017 à 04:09

étant en arrêt depuis le mois de septembre je voulais savoir si je pouvais prétendre a mon 13 eme mois car mon employeur ne m a rien verse mes collègues ont eu la moitie début décembre je dépends de la convention 3305 commerce de gros je tiens a préciser que j ai eu un complément de salaire octobre et novembre merci de vos réponses urgent

#### Par P.M., le 19/12/2017 à 08:26

Bonjour tout d'abord,

Pour pouvoir prétendre à la prime annuelle, il faut déjà avoir un an d'ancienneté au moment du versement, ensuite certaines périodes sont considérées comme du temps de présence suivant l'art. 3.7.3 de la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire :

[citation]3.7.3. Le montant de la prime, pour les salariés qui n'ont pas fait l'objet d'absences autres que celles énumérées ci-dessous, est égal à 100 % du salaire forfaitaire mensuel de novembre (heures supplémentaires exceptionnelles exclues) :

---

3.7.3.6. Jours d'absence pour maladie ou accident du travail ayant donné lieu à complément de salaire par l'entreprise dans la limite fixée pour la catégorie professionnelle à laquelle appartient l'intéressé[/citation]

#### Par MICHELE LAMBERT, le 19/12/2017 à 09:10

oui j ai vu mais ne comprends pas si j y ai droit ou pas pour info 28 ans d anciennetes

#### Par **P.M.**, le **19/12/2017** à **09:17**

Puisque vous remplissez largement la condition d'ancienneté, vous avez droit à la moitié de la prime annuelle apparemment puisque les périodes pendant laquelle vous avez eu un complément de salaire ne sont pas déduites...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale...

En tout cas merci pour votre attention...

### Par P.M., le 19/12/2017 à 09:38

Que l'employeur vous ait dans le nez ne change rien à ses obligations conventionnelles et ne pourrait que constituer un élément supplémentaire au harcèlement moral...

C'est à vous de savoir si vous voulez faire valoir vos droits...

## Par MICHELE LAMBERT, le 19/12/2017 à 09:47

merci beaucoup je vais essayer de prendre sur moi bonne journee